

COMPRENDRE LES ACCORDS COLLECTIFS

■ CODE DU TRAVAIL

Le code du Travail contient la plupart des textes législatifs et réglementaires applicables en matière de droit du travail



Il définit les droits fondamentaux et fixe le cadre des accords collectifs dans la branche et l'entreprise

■ ACCORD DE BRANCHE



Il concerne un secteur d'activité



Il est conclu pour un ensemble d'entreprises appartenant à un même secteur d'activité



Dans leur secteur d'activité, les branches sont les plus pertinentes pour contribuer à la régulation économique et sociale

C'est le lieu de la négociation entre les employeurs et les organisations syndicales pour un certain nombre de sujets, par exemple :



Les salaires minima (qui ne peuvent être inférieurs au SMIC et doivent être régulièrement réévalués à la hausse)



Les garanties collectives complémentaires



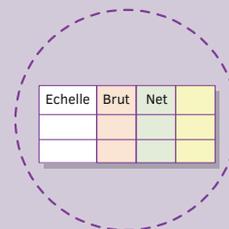
L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes



La formation professionnelle



La pénibilité



La classification

■ ACCORD D'ENTREPRISE



Employeur



Représentants des salariés



Accord d'entreprise

L'accord d'entreprise s'applique à tous les employés d'une entreprise ou à une des catégories de salariés (cadres...)

Aujourd'hui, il n'est pas facile de comprendre quelle règle s'applique lorsqu'un accord de branche et un accord d'entreprise traitent du même sujet

■ CONTRAT DE TRAVAIL

Le contrat de travail en France est encadré par le code du Travail et les règles fixées par les accords de branche et d'entreprise

